ffgolf
Comité départemental
de Loire-Atlantique



CD Golf 44

REGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2026-2027

PREAMBULE

Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des clubs du département de Loire Atlantique qui sont engagés dans les différentes divisions nationales pour la saison 2026/2027

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs **2026.**
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la **Commission Sportive du Comité Départemental 44**, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition.

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain d'accueil** qui représente le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends. En cas de litige, le Comité d'épreuve de délégation devra prévenir la commission sportive des décisions prises.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 : POUR LES CLUBS :

- Seules peuvent participer les associations sportives avec **terrain affiliées au CDG44**
- Le nombre maximum d'équipes Messieurs est de 32. Le nombre maximum d'équipes Dames est de 24.
- Un club peut inscrire au maximum 6 équipes dans l'épreuve messieurs et 4 équipes dans l'épreuve dames.

Un club qui s'inscrit (disposant d'un golf 18 trous), s'engage à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain et à ouvrir ses installations ¾ d'heure avant le premier départ.

1.2 *: LES EQUIPIERS*

a) Doivent être licenciés FFGolf le jour de la compétition
b) Doivent être **membres de l'association sportive et licenciés** du Club qu'ils représentent.
c) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

1.3 : INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans le système WHS (historique d'index) a la date du **1er novembre 2026 et ensuite à la date de la dernière extraction du système WHS précédent la rencontre.**

ffgolf
Comité départemental
de Loire-Atlantique



CD Golf 44

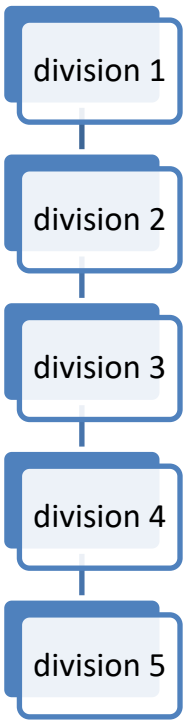
2 - DESCRIPTION DES POULES

- Chaque club peut avoir au maximum 2 équipes par poules et 3 par division en cas de division à 2 poules .
- **Le principe du nombre d'équipes par poule selon nombre total des équipes engagées est le suivant**
 - **poule de 6 et 5 matchs dans la saison – poule de 6 H et F, sur 5 journées**
 - **Poule de 4 en match AR et 6 matchs par saison , H et F, sur 6 journées**
 - **Poule de 7 max pour les Hommes et Femmes et 6 matchs pas saison sur 7 journées**
 - **PAS DE POULE de de 5 EQUIPES ou de 8 EQUIPES !**

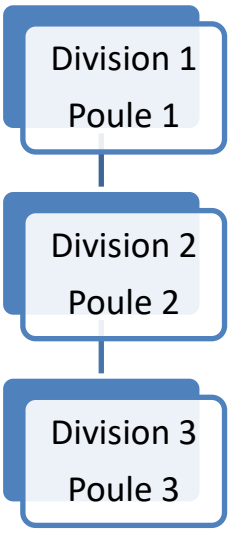
- Le 1er de chaque Division /Poule monte et le dernier descend.
 - En cas de disponibilité d'une seconde place (exemple du vainqueur qui monte en Ligue). La priorité est donnée à 2 équipes montantes de la poule inférieure et le dernier de la poule descend en toute circonstance.
 - En cas de redescente d'une équipe de Ligue en Division 1 départementale, nous appliquons le même principe de priorité aux équipes montantes : dans ce cas le 5 eme et le 6 eme de la Division 1 peuvent descendre en Division 2 et le premier de la Division 2 accède à la Division 1.

Equipes Hommes – 8 joueurs/7 matchs par équipe

- D1 Poule 1 ,6 équipes : 1 montée en Ligue sous conditions, 1 descente en division 2
- D2 Poule 2 ,6 équipes : 1 montée en Division 1 et 1 Descente en Division 3
- D3 Poule 3 ,6 équipes : 1 montée en division 2 et 1 descente en division 4
- D4,Poule 4 , 6 équipes : 1 montée en division 3 et 1 descente en division 5
- D5 Poule 5 7 équipes : 1 montée en division 4,



Equipes Femmes



Division 1 : 1 poule de 6 équipes, 1 montée en Ligue sous condition et 1 descente
Division 2 : 1 poule de 4 équipes, 1 montée et 1 Descente, matchs en A/R
Division 3 : 1 poule de 4 équipes, 1 montée, matchs A/R

Note : l'équipe remplissant les conditions pour la montée en ligue devra impérativement participer à la quadrangulaire mise en place avec les 4 autres départements (44/49/72/85).

3 - ENGAGEMENTS

3.1 : INSCRIPTION, DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

3-1.1 : INSCRIPTION EQUIPE

L'inscription du nombre d'équipes pour un club se fait **avant le Vendredi 25 Septembre 2026 auprès de la commission sportive du CDGolf44 et sur l'application Extranet**

L'inscription d'équipe ne mentionnera aucun joueur au 25 Septembre 2026.

Un capitaine par équipe est désigné en début de saison. Il aura pour rôle la communication entre le CD et le club (pour son équipe).

Exemple :
AS Carquefou inscrit 3 équipes dans les poules 1 / 3 et 4 ➔ 3 capitaines sont nécessaires.

3.1.2 : INSCRIPTION JOUEURS / JOUEUSES

L'inscription des joueurs / joueuses se fait **par l'Extranet** (xnet.FFGolf.org) la date limite étant le Vendredi, l'avant-veille de chaque rencontre à 23h59.

Les équipes :

- Féminines peuvent comporter jusqu'à 10 noms (6 joueuses + 4 remplaçantes)
- Masculines peuvent comporter jusqu'à 12 noms (8 joueurs + 4 remplaçants)

Les joueurs et joueuses de ligue ayant joué dans leur équipe de Ligue en Interclub Hiver LIGUE (2025/2026) peuvent jouer en Championnat Départemental, mais UNIQUEMENT au nombre de 2 maximum par journée et UNIQUEMENT dans l'équipe 1 de leur club en départementale.
Il appartient aux capitaines des équipes de s'assurer du respect de cette règle avec la vérification des inscrits de l'équipe adverse avant le début de la rencontre ; la liste des inscrits est publiée sur le site du CD golf 44 la veille de la rencontre.
Toute réclamation ultérieure au début de la rencontre sera nulle et non avenue.
La liste des joueurs et joueuses ayant joué en championnat d'hiver Ligue en 2026 et 2027 sera publiée sur le site du CD golf 44 et actualisée après chaque journée de rencontres en ligue.
Le référent remonte les informations de son club sur les joueurs et joueuses de son club ayant participé au championnat de ligue à l'issue de chaque journée de compétition en Novembre et en Mars ; liste exhaustive ou copie de la feuille de match ,Le CD se charge de compiler et publier la liste sur le site pour l'information des capitaines .

Points de règlement complémentaires

1 joueur de départementale peut -il jouer dans 2 équipes pour 1 même club sur la même journée en cas d'agenda décalé ?

Nous avons des journées décalées entre poules dès à présent et ceci peut de nouveau se présenter si la météo nous oblige à des reports.
Dans ce cas il est entendu qu'1 joueur **ne peut pas jouer** dans 2 équipes de poule différentes de son club sur 2 dates distinctes mais se rapportant à la même journée de l'agenda du championnat.

Dans le cas où une AS possède 2 équipes dans la même poule, la somme des index de l'équipe n°1 doit être inférieure à la somme des index de l'équipe n°2 (tout en respectant le tableau de la somme des index global).
Dans le cas ou 1 AS dispose d'équipes dans 2 ou 3 divisions différentes chez les Dames ou 2,3 ou 4 divisions différentes chez les hommes, la somme totale des index des équipes d'un même club doit respecter la hiérarchie au sein de ce club à chaque journée.

Somme des index équipe 1 <équipe 2<équipe 3<équipe 4<équipe 5

L'index arrondi se définit comme suit : 4.2 =4 ; 4.5=5 ; 4.7=5

Afin de renforcer l'équité sportive nous établissons une grille minimale pour la composition des équipes par division :

- La somme des 8 index pour les équipes Hommes
- La somme des 6 index pour les équipes Dames

	Homme	Dames
Division 1	Pas de minimum	Pas de minimum
Division 2	Minimum 50	Minimum 80
Division 3	Minimum 70	Minimum 100
Division 4	Minimum 90	N/A
Division 5	*Minimum 100	*N/A

- Le Croisic en Division 5 ne disposant pas d'équipe de ligue voit son minimum fixé à 90.

"La FFGolf nous ayant rappelé le statut d'épreuve fédérale de notre championnat, l'ensemble des joueurs(ses), susceptibles de participer aux rencontres, doivent systématiquement être enregistrés sur Extranet avant chaque manche et au plus tard le samedi à 23h59 »

Cette mise en conformité garantit que tous les joueurs(ses) constituant les équipes appartiennent à leur club, sont à jour de leur licence et de leur certificat médical à chaque tour.''

3.1.3 Vérification des joueurs par les capitaines et Publication des équipiers par le CD golf 44 ou CDG44 ou CD44

Il appartient aux Capitaines de chaque équipe de s'assurer :

- De la conformité (paragraphe 1.2) de ses propres équipiers.
- De la conformité et de la vérification des inscrits de l'équipe adverse avant le début de la rencontre. (Règle paragraphe 1.2 et 3.1.1 pour les joueurs ayant opéré en ligue)
- La liste des inscrits sur EXTRANET est publiée sur le site du CD golf 44 la veille de la rencontre et disponible pour tous les capitaines
- L'attention doit être portée sur l'ordre de jeu selon les index et les arrondis.

Toute réclamation sur la conformité des rencontres prévues, la qualité et l'ordre des joueurs /joueuses, ultérieure au début de la rencontre sera nulle et non avenue. C'est de la responsabilité des capitaines avant la rencontre

La feuille de match numérique disponible pour tous les capitaines doit être impérativement remplie et imprimée par chaque capitaine avant la rencontre.

4 - RECORDING et ENREGISTREMENT des FEUILLES DE MATCH

4.1 Recording :

Pour chaque rencontre, le capitaine présente au capitaine adverse :

- Sa fiche de composition d'équipe du jour (Feuille de match)
- La liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour

Une feuille de match doit être agréée par les 2 capitaines d'équipes AVANT sur la composition des équipes et signée APRES la rencontre avec le résultat

4.2 Enregistrement des feuilles de match :

Un référent par poule est désigné avant le début de la saison.

Le référent par poule aura pour missions de :

- Réunir les capitaines de la poule à l'issue de chaque rencontre Shotgun
- Rassembler les feuilles de match signées de la poule dont il a la charge et les transmettre (Scan PDF + Feuille Excel) sur le serveur au CDG44 (avant le Dimanche Soir à 20h00)
- De remonter toute information utile au CDG44 sur le déroulement des rencontres (suggestions ou litiges notamment)

Les référents sont désignés par les clubs selon le tableau suivant pour la saison 2026/2027 :

TABLEAU DES REFERENTS 2026-2027				
			CLUB	**REFERENTS**
FEMMES	DIVISION1	POULE 1	CARQUEFOU 1	SYLVIE LHOMER
	DIVISION 2	POULE 2	NANTES ERDRE 2	NICOLE BARALDI
	DIVISION 3	POULE 3	PORNIC	NICOLE CHEVALIER
HOMMES	DIVISION 1	POULE 1	LA BAULE 1	HUGUES PENHOET
	DIVISION 2	POULE 2	GUERANDE 2	RONAN O ARROW
	DIVISION 3	POULE 3	NANTES VIGNEUS	JEAN FRANCOIS MIRAL
	DIVISION 4	POULE 4	ILE D'OR	OLIVIER MAYRAS
	DIVISION 5	POULE 5	SAINT SEBASTIEN	WILFRIED LAFONT
			LE CROISIC 1	FRANCOIS TRUIN
			SAVENAY	EMMANUEL SOURON

- *https://cdgolf44.fr/feuilles-de-match/*

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1.2 et du § 3.1.1 du présent règlement.
Aucune réclamation ne sera recevable sur la composition des équipes après le début de la rencontre et sur le résultat après la signature de la feuille de match par les deux capitaines.

5 - DROITS D'INSCRIPTION

5.1 Championnat Hiver → vers le CDG44 :

Les **droits d'inscription** des équipes devront être **obligatoirement** acquittés après la clôture des inscriptions et avant la 1ère journée du championnat.

- ✓ Par équipe Hommes et Dames : 50 **€**

En cas de forfait (simple ou multiple) après la date limite d'inscription des clubs aucun remboursement par le CDG44 des droits d'inscription ne sera effectué.

5.1.1 - Virement bancaire (de préférence) sur le compte du CDG 44 :

Intitulé du virement : AS_NOM_Champ_Hiver

IBAN (1) :	**FR76 3000 4019 4900 0100 0676 169**
BIC (2) :	**BNPAFRPPXXX**

RIB (3) :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	**01949**	**00010006761**	**69**	**BNPPARB ORVAULT PT CENS (01949)**

5.2 Rencontre par journée → vers le gestionnaire de club :

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ** du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe.

- ✓ Par équipe Hommes : **160 € pour les équipes de 8**
- ✓ Par équipe Dames : **120 € pour les équipes de 6**

5.3 : FORFAITS

5.3.1 : FORFAITS

Un forfait d'équipe a pour conséquences :

- La perte automatique du match et l'application de la pénalité (voir tableau 4.2)
- Une pénalité financière de 50€ par équipe à régler au CDG 44
- Le Gestionnaire du golf pourra réclamer à l'AS Forfait, le montant des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de 160 € pour une rencontre Hommes ou 120€ pour une rencontre dames.

- En cas de forfait d'une équipe, l'équipe adverse peut choisir :
 - De venir jouer et payer ses droits de jeu
 - De ne pas venir et ne pas payer ses droits de jeu

6 - CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le dimanche (hors vacances scolaires) selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du CDG44 :

	Date limite d'inscription	Date rencontre
Journée complémentaire j6	J-2 la rencontre	8 Novembre 2026
Journée 1	J-2 la rencontre	15 Novembre 2026
Journée 2	J-2 la rencontre	29 Novembre 2026
Journée complémentaire j7		13 Décembre 2026
Journée 3	J-2 la rencontre	24 Janvier 2027
Journée 4	J-2 la rencontre	7 Février 2027
Journée 5 Finale Mars	J-2 la rencontre	21 Mars 2027
Journées de reports	J-2 la rencontre	Date à établir selon circonstances et possibilités

7 - FORME DE JEU

L'équipe est composée de :

- 8 joueurs pour les Hommes
- 6 joueuses pour les Dames

Match Play Brut / 18 trous – Placement de la balle à 1 club sur les zones tondues ras Il appartiendra aux capitaines d'évoluer vers la zone générale si les conditions météo ou l'état du parcours devaient le justifier.

- ✓ 1 FOURSOME et 6 SIMPLES pour les Hommes (Divisions 1,2,3,4).
- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Dames (Divisions 1,2 et 3).

Pour le FOURSOME, le capitaine a le libre choix de sa composition. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du FOURSOME (choix des trous pairs et impairs)
Pour les SIMPLES, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi.
A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

En cas d'équipe de double incomplète, **il est obligatoire de compléter le FOURSOME** avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier SIMPLE qui est forfait.

En cas d'égalité au 18ème trou, tous les matchs, FOURSOME et SIMPLES, partagent les points

7.1 : SHOTGUN ET HEURES DES DEPARTS

Les départs se font en shotgun.

Les départs, horaires et trous de départ, seront communiqués via le site du CDG44 :

- Equipes Hommes : https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-hommes-championnat-dhiver/
- Equipe Femmes : https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-femmes-championnat-dhiver/

7.2 : CLASSEMENT.

Chaque équipe jouera 5 rencontres.

Rencontre Gagnée	2 pts
Rencontre Egalité	1 pts

Rencontre Perdue	0 pts
Forfait Equipe	-2 pts

7.3 : REUNION DES CAPITAINES

7.3.1 - Planification Saison

Une réunion d'information des capitaines aura lieu le Samedi 10 Octobre 2026 à 10h00 sur le golf de Vigneux

7.3.2 – Le jour de la rencontre

Les capitaines des deux équipes de chaque rencontre se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour établir la feuille de match et échanger leurs fiches d'ordre de jeu.
- ✓ Pour présenter la liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour.

7.3.3 – Conduite en cas de doute ou litige entre joueurs en match play

En annexe 2 de ce document se trouve la marche à suivre entre joueurs et entre capitaines pour s'assurer du bon déroulé en cas de désaccord sur la règle à appliquer en match play.

Les capitaines des équipes se rencontrent à l'issue de la rencontre pour :
- Remettre la feuille de match signée au référent de la poule
- Remonter toute remarque utile ou tout litige auprès du CDG44 au travers du référent de la poule

7.4 : DEPARTAGE

A la fin de la saison on peut être face à une égalité de points entre 2 ou 3 équipes pour la montée ou la descente.
3 niveaux de départage successifs sont pris en compte :

Niveau 1 :

- En cas d'égalité de points à 2 équipes :

L'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura remporté le match de la confrontation directe entre les 2 équipes. Le 1er est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

- En cas d'égalité de points à 3 équipes :

Un mini championnat est recalculé sur les résultats des 3 confrontations directes. Le 1er est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

Niveau 2 : Egalité après le niveau 1

Le départage se fait sur le calcul de la « rapidité de victoire » tout au long de la saison.
Celle-ci est calculée par la somme totale des résultats de chaque match play tout au long de la saison.
7/3 ,5/2 , AS, ……..= rapidité de victoire sur la saison
La mesure est donc la somme du nombre de trous non joués à l'issue de chaque victoire de match play.

Niveau 3 :

Si le départage n'est pas entériné au niveau 2, il se fait sur la somme totale des index arrondis des joueurs engagés par équipe tout au long de chaque journée de la saison.
Le vainqueur sera l'équipe qui aura la somme d'index la plus élevée.

7.5 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le CDG44 se réserve le droit de reporter la journée jusqu'au jeudi précédent la compétition. Ce qui permettra en cas d'intempérie de reporter la journée.

La décision revient au CD Golf 44 et un report s'entend pour l'ensemble des matchs d'une même Poule sur une nouvelle date unique, quel que soit les considérations de disponibilités des joueurs ou joueuses sur cette date de report.

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la Ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au **dimanche suivant, ou à la première date disponible sur le terrain prévu pour le shotgun, en accord avec la commission sportive du CDG44.**.

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report au CDG44. La rencontre sera **automatiquement reportée au dimanche suivant**. Seul le CDG44 peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain en cas de problème majeur.

- ✓ En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.

- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde les départs jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer. La décision finale d'annuler et reporter revient au directeur du club accueillant le shotgun.

- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météos justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a), ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption, le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.

- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seul le CDG44 peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.

- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots ne constitue pas un motif valable de demande de report.

8 - CONSTITUTION des POULES et CLASSEMENTS :

Les équipes sont réparties par Division et l'arborescence sera finalisée après inscription des clubs sur XNET selon leur souhait de répartition des équipes entre division 1 à 5 pour les Hommes et 1 à 3 pour les Femmes

Hommes :
Division 1 à 5 comprenant chacune 1 poule ou 2 poules dans l'hypothèse de 30 ou 36 équipes.

Dames :
Division **1**, **2 et 3 comprenant** chacune 1 poule de 6 équipes dans l'hypothèse de 18 équipes.

La répartition des équipes sera effectuée en fonction des résultats de l'édition 2021/2022 sur les critères suivants :

- ✓ Le **vainqueur** de la division inférieure monte en division supérieure.
- ✓ Les équipes qui ont terminé dernières de leur poule descendent dans la division inférieure sauf en Division 4 Messieurs et Division 3 Dames.
- ✓ Chaque club peut inscrire au maximum 6 équipes chez les hommes et 4 chez les femmes dans le championnat et aucun club ne peut avoir plus de 2 équipes dans la même poule et plus de 3 dans la même division si cette division comporte 2 poules.. Les règles de montée et descente sont aménagées pour éviter cela.
 - Si une équipe est susceptible de monter à l'issue du championnat mais son club dispose déjà de 2 équipes dans la division supérieure, c'est le second qui accèdera à la division supérieure.

- Si une équipe doit descendre mais son club a déjà 2 équipes en division inférieure, ceci amènera de facto la descente d'une des 3 équipes du club dans la division encore inférieure et permettra le maintien du dernier en lieu et place de l'équipe désignée pour la descente.

✓ ACCESSION EN LIGUE le club le mieux classé en D1 disputera la Quadrangulaire géré par la Ligue. La montée dépend donc du règlement de la Ligue des Pays de la Loire.

ffgolf
Comité départemental de Loire-Atlantique

proposition DIVISIONS ET POULES 2026 2027

CD Golf 44

D1 INTERCLUBS HIVER

- Ile d'Or 1
- Pornic 1
- Nantes Erdre 1
- Carquefou 1
- Nantes vigneux 1
- La Baule 1

D2 INTERCLUBS HIVER

- La Baule 2
- Savenay 1
- St Sebastien 1
- Pornic 2

D3 INTERCLUBS HIVER

- Nantes Erdre 2
- Guérande 1
- Guérande 2
- Savenay 2

ffgolf
Comité départemental de Loire-Atlantique



CD Golf 44

proposition DIVISIONS et POULES 26/27

D1 INTERCLUBS HIVER

NANTES ERDRE 1
PORNIC 1
ILE D'OR 1
La BAULE 1
NANTES VIGNEUX 1
GUERANDE 1

D2 INTERCLUBS HIVER

PORNIC 2
GUERANDE 2
ILE D'OR 2
PORNIC 3
SAINT SEBASTIEN 1
NANTES ERDRE 2

	NANTES VIGNEUX 2
	ILE D'OR 3
DIVISION 3	GUERANDE 3
	SAVENAY 1
	CARQUEFOU 1
	LA BAULE 2

	SAVENAY 2
	GUERANDE 4
DIVISION 4	LA BAULE 3
	NANTES VIGNEUX 3
	GUERANDE 5
	ILE D'OR 4

	SAVENAY 3
	LE CROISIC 1
DIVISION 5	NANTES ERDRE 3
	SAINT SEBASTIEN 2
	LA BAULE 4
	SAINT SEBASTIEN 3
	GUERANDE 6

ffgolf
Comité départemental
de Loire-Atlantique



CD Golf 44

Annexe 1 au règlement du championnat interclubs d'hiver du CDG44 – Conditions Météo

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.

- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf).

Voici quelques exemples de ce qui peut être fait, surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :

- Le Comité peut décider de réduire le nombre de trous. **Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous**
- **Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile (qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique). On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en part 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive de la Ligue ou les arbitres de la Ligue, répartis sur les Pays de la Loire, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.

Annexe 2 au règlement du championnat interclubs d'hiver du CDG44 – Litige et Feuille de Match

Ces quelques lignes définissent la conduite à suivre entre joueurs sur le terrain et entre capitaines avant la signature de la feuille de match en cas de désaccord intervenant entre joueurs sur la règle à appliquer au cours du match-play.

1 – litige ou désaccord en match- Play

Chaque joueur ne peut et ne doit conduire que 1 seule balle quelles que soient les circonstances.

Si un désaccord ou litige de règle survient, les joueurs peuvent appeler le club house au numéro fourni pour chaque journée par le club accueillant la rencontre. Ceci peut résoudre rapidement le litige et la partie peut se poursuivre.

Si le club house n'est pas disponible ou ne répond pas, le joueur choisit de conduire sa balle selon sa lecture de la situation ; si son adversaire n'est pas d'accord il émet une protestation avant le départ du trou suivant sur le point précis du litige et cette protestation est discutée avec les capitaines et/ou responsable du golf accueillant la rencontre dès la fin du match et avant la signature finale du résultat de la rencontre.

Si le litige n'est pas résolu à l'issue de la rencontre il est formellement soumis à la commission sportive ; le détail et les raisons sont documentées sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.

2 – feuille de match à l'issue de la rencontre

La procédure des feuilles de matchs sur fichier Excel et sur le site CDG44 est là pour permettre une intégration rapide des résultats et des classements.

La signature physique des 2 capitaines sur la feuille de match à l'issue de la rencontre par le responsable de la feuille de match (équipe A qui accueille) est obligatoire et entérine la rencontre.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être portée après la signature de la feuille de match sauf si une anomalie est constatée dans la constitution des équipes (cf 2.1.1)

Tout litige non résolu à l'issue de la rencontre peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission sportive. Il est dans ce cas expliqué et documenté par les 2 capitaines à l'issue de la rencontre sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.